



## Lettre ouverte au Président de la République

Monsieur le Président de la République,

Notre Fédération a écouté avec intérêt votre allocution du 6 mai dernier et approuve vos annonces nécessaires concernant la prolongation des droits à l'assurance chômage des salariés intermittents du spectacle jusqu'au 31 août 2021. Nous avons bien entendu votre volonté, votre engagement à accompagner efficacement et dans la durée, avec le gouvernement, notre secteur dans la crise sans précédent que nous traversons, et dans la relance. En tant que négociateur légitime des annexes 8 et 10, la Fesac souhaite être associée de façon étroite à la définition des modalités concrètes de cette prorogation. Cependant, au regard de la situation économique de nos entreprises, cette décision gouvernementale ne saurait avoir pour conséquence la création à terme de charges supplémentaires pour les employeurs d'intermittents du spectacle.

Par ailleurs, notre Fédération insiste à nouveau sur la nécessité d'apporter un soutien tout aussi important aux entreprises du spectacle vivant et enregistré – théâtre, musique, cabaret, humour, cinéma, audiovisuel, films d'animation, prestataires techniques, radiodiffusion, télédiffusion – afin de ne pas compromettre le redémarrage de leur activité et leur capacité future à créer de l'emploi.

Les mesures que vous avez annoncées sont insuffisantes à cet égard. Comme nous l'avons déjà souligné, nos entreprises ont besoin d'un plan de soutien massif, articulé autour de mesures concrètes dont :

- Le maintien du dispositif d'activité partielle, sans réduction du niveau de prise en charge par l'État, pendant une durée d'au moins 18 mois ;
- L'exonération des charges sociales patronales jusqu'à fin 2021 pour l'ensemble des entreprises et structures de la filière ;
- La suppression de la contribution économique territoriale (CET) sur 2020 et 2021 avec compensation pour la part revenant aux collectivités territoriales ;
- La mise en place d'un prêt « spectacle » avec la garantie de l'IFCIC ;
- Le décalage supplémentaire des possibilités de report des échéances d'emprunts sur une durée de 18 mois ;
- Un soutien financier aux entreprises au travers des mécanismes de crédits d'impôt, notamment pour les surcoûts liés aux mesures de sécurité sanitaire qui devront être mises en place pour assurer la reprise de l'activité ;
- La mise en place d'une aide spécifique visant à prendre en charge la cotisation à la Caisse des Congés Spectacle assise sur l'indemnité d'activité partielle ;
- La mobilisation du Fonpeps pour soutenir l'emploi avec une adaptation de la mesure « petites salles » et de l'aide à l'édition phonographique ;
- Le maintien des subventions sur 2020 et 2021, et pour celles bénéficiant d'une convention de financement pluriannuel, ajout d'une année supplémentaire à la convention ;

Pour traverser cette crise, l'État doit être un soutien sans faille aux côtés de nos entreprises qui seront parmi les dernières à pouvoir s'engager sur le chemin d'une reprise d'activité normale.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, en l'expression de notre respectueuse considération.

Jean-Yves Mirski  
Président de la Fesac

